

# Institut Français de la Mer

## Communiqué de presse du 12 décembre 2004

### Enfin de bonnes nouvelles !

Il faut être juste !

L'Institut Français de la Mer qui s'est fait sévèrement l'écho des nombreux « messages » pessimistes reçus de la communauté maritime française concernant par exemple la saga de la SNCM et de son actionnaire ou les lenteurs à « trancher » sur le RIF (registre international français) ou la fuite des plaisanciers sous pavillon belge ou encore l'incompréhension de la réforme de l'administration centrale du ministère chargé des transports et de la mer, se doit de souligner deux évolutions récentes positives (« *Sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur !* »).

L'IFM le fait sans plus attendre car selon ses sources les deux dossiers en question viennent d'être confirmés ou sont en passe de l'être :

1. L'un, purement français, est le très heureux aboutissement maintenant irréversible d'un combat très important concernant la possibilité, pour les plaisanciers français de s'immatriculer enfin dans des conditions raisonnables sous pavillon national. Depuis quelques années en effet, c'était la débâcle (de 20 navires « s'évadant » en 2001 rien que vers le pavillon belge on était passé à un rythme de 1 500 en 2004 !).

Les causes avaient toutes la même origine : une réglementation lourde, inadaptée, tatillonne, appliquée, contrôlée sans discernement... et totalement dissuasive par rapport à certains pays voisins. Or avec une rapidité considérable : début du débat il y a à peine 18 mois, travail préparatoire extrêmement sérieux du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (avis du 8 avril 2004) et malgré les résistances administratives inévitables dans notre pays, les ministres en charge ont su imposer une réforme intelligente, révolutionnaire et responsabilisatrice le 30 octobre dernier dont l'application démarrera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Réforme dont les professionnels et les milieux plaisanciers nous indiquent :

- qu'elle pourrait bien servir de modèle européen à terme, tant elle combine avec efficacité les avantages de la culture anglo-saxonne et ceux de la culture latine ;
- que sans nécessairement induire le rapatriement de tous les navires ayant fui notre pavillon, on espère qu'elle aura au moins le mérite de stopper l'hémorragie.

2. L'autre, tout à fait différent, est européen. Il touche à la sécurité maritime et en particulier à la lutte contre la pollution en mer.

En effet, après des affres qui ont pu faire craindre le pire (pas de budget affecté pour ce type d'action au niveau européen l'année prochaine !) les trois combattants de pointe qu'étaient la Commission, l'Agence européenne de sécurité maritime et surtout la France ont obtenu finalement (l'IFM ayant joué son rôle d'aiguillon tout en se sentant particulièrement

en phase avec les autorités nationales) qu'un budget significatif soit dégagé pour cette action qui se déroulera en deux étapes :

- La première démarrera en 2005 par l'adaptation et la possibilité de mobiliser (dans quatre zones définies au long des côtes européennes) des navires existants sur la base de contrats de trois ans dits de *stand-by*. Ceci au terme de critères de faisabilité définis par un travail commun entre l'Agence et « l'industrie », l'Agence pouvant ensuite mettre ces moyens lourds à disposition des autorités des États côtiers menacés par une pollution majeure.

- La deuxième, dont le point de départ de l'étude se situera aussi en 2005, consistera à définir la possibilité et les modalités de contrôle par l'AESM, dans 4 à 5 ans (compte tenu des choix techniques à réaliser, des budgets à réunir, des questions d'exploitation et d'opérations : pavillon, types de contrats d'affrètement etc., des délais de construction...) de 2 à 4 navires lourds anti-pollution particulièrement dédiés.

L'IFM dont la vigilance ne va pas se relâcher une minute sur le suivi de ces actions, considère que, dans les deux cas, il importait de saluer ces avancées considérables.

Informations complémentaires via : [ifm@free.fr](mailto:ifm@free.fr)

